



ENTRETIEN PROFESSIONNEL 2018



Les entretiens professionnels se dérouleront du **24/01/2018** au **09/03/2018**.

Votre notateur doit obligatoirement vous proposer cet entretien mais votre participation n'est pas obligatoire.

Au cours de celui-ci, il **doit** vous remettre l'avis de l'agent d'encadrement intermédiaire s'il existe.

Suite à mutation, il **doit** vous remettre les fiches préparatoires du précédent chef de service.

Dorénavant, les personnels ne bénéficient plus de réduction d'ancienneté via la notation. Merci PPCR et les syndicats qui l'ont soutenu !. Désormais, c'est le régime sec pour tous (cadencement unique d'avancement).

La DGFIP a décidé unilatéralement de prendre appui sur le tableau synoptique pour déterminer le mérite des agents dans la sélection des promotions. Celui-ci doit donc être en cohérence avec les appréciations littérales du compte-rendu d'entretien.

Pour tous, les modalités d'établissement de l'ordre de mérite et les modalités de sélection des agents à inscrire sur les tableaux d'avancement et pour l'établissement des listes d'aptitude sont revues : **le tableau synoptique devient désormais l'outil principal de comparaison des agents du même grade entre eux !**

Pour les tableaux d'avancement, une seule cotation en « insuffisant » au cours des 3 dernières années fera obstacle à la promotion.

PPCR prévoyant que tous les agents doivent dérouler à minima leur carrière sur 2 grades, les agents classés depuis 3 ans au dernier échelon de leur premier grade (pour la catégorie C : AA ech.11 et AAP2 ech.12, pour la catégorie B : C2 ech.13, pour la catégorie A : I ech.11) auront une mention particulière sur l'applicatif EDEN, sans pour autant leur garantir une promotion...

Pour les listes d'aptitude, ce seront les tableaux synoptiques des 5 dernières années qui seront principalement pris en compte pour classer les agents.

Nous vous rappelons au passage que les volumes de promotions internes ont été divisés par 6 depuis 2012 !... Pour FO DGFIP Guadeloupe, cette stratégie de l'entonnoir conduit à la promotion « bougo »

5 cotations possibles :

Très clairement, **les 2 premières (« insuffisant » et « moyen ») ne sont pas positives dans l'esprit des notateurs ! -Il en est de même pour la cotation « bon », qui bien souvent signifie « moyen » pour l'administration.**

Cette cotation « bon » reste cependant *acceptable dans certaines situations particulières (nouvelles fonctions, agents ayant peu d'ancienneté, etc...)*.

Boycotter ou participer ? Le choix vous appartient. La participation n'est pas obligatoire et ne peut vous empêcher de faire appel.

Cependant, dans tous les cas et quel que soit votre grade, allez vers l'efficacité et **n'hésitez surtout pas à faire améliorer le tableau synoptique (profil croix), ainsi que l'appréciation littérale**, qui demeurent les éléments les plus tangibles du résultat de l'entretien. Histoire, bien entendu que l'entretien ne se limite pas au « bla bla bla » habituel.

Si vous avez des doutes ou que vous n'êtes pas satisfait de votre évaluation, contactez-nous afin de bénéficier de notre expertise. Des procédures de recours existent et nos militants FO DGFIP seront présents pour vous accompagner dans vos démarches le cas échéant .

LE BUREAU SYNDICAL FO DGFIP 971



Notre site internet : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/971/>

Boycotter ou participer ? Le choix vous appartient. La participation n'est pas obligatoire et ne peut vous empêcher de faire appel.

Cependant, dans tous les cas et quel que soit votre grade, allez vers l'efficacité et n'hésitez surtout pas à faire améliorer le tableau synoptique (profil croix), ainsi que l'appréciation littérale, qui demeurent les éléments les plus tangibles du résultat de l'entretien. Histoire, bien entendu que l'entretien ne se limite pas au « bla bla bla » habituel.

L'entretien individuel n'est pas obligatoire !

Prendre garde à ne pas confondre la procédure «d'entretien professionnel» et «l'entretien individuel» qui n'en est qu'une phase.

Le chef de service est en effet dans l'obligation d'inviter les agents à un «entretien individuel» dans le cadre de la procédure «d'entretien professionnel».

L'agent peut refuser d'y participer. Les textes prévoient ce refus. La dernière note d'application renforce même les modalités, en cas de refus. L'absence (ou le refus) est notée dans le compte rendu

« Je viens par la présente vous signifier mon refus de participer à l'entretien professionnel individuel que vous m'avez proposé concernant l'année de gestion 2016. L'entretien n'ayant aucun caractère obligatoire pour l'agent, il est de mon droit de ne pas assister à celui-ci.

Cet entretien a pour seul objectif de remettre en cause les garanties collectives des personnels, d'accentuer les phénomènes d'individualisation et d'introduire la rémunération au mérite. Je refuse de rentrer dans une logique de mise en compétition des agents, de casser les notions de solidarité, d'entraide et de coopération entre eux. Au même titre que mes collègues, je tiens à défendre

l'ensemble des missions de notre administration. Cette démarche n'est pas destinée à s'opposer à vous, qui subissez également ce système pernicieux. Elle s'inscrit dans un mouvement collectif d'opposition. »

CALENDRIER DE FEVRIER /MARS 2018



Permanences entretien d'évaluation 2018

Mal utilisés, ces appréciations littérales et le profil synoptique seront des outils permettant d'amplifier la pression sur les équipes, qui n'en ont pas besoin dans le contexte difficile que subit la DGFIP !

Les élus en CAPL de la DNEF organisent des permanences afin de d'aider les collègues à interpréter tout simplement les appréciations littérales et conseiller ceux qui s'interrogent sur la nécessité d'un éventuel recours hiérarchique ou qui envisagent d'ores et déjà leur recours en vue de faire appel des appréciations et de l'absence ou de l'insuffisance des réductions de la cadence d'avancement proposée.

Il est toujours difficile de savoir si l'appréciation portée par le chef de service reflète une bonne opinion et si au travers d'un mot ou d'une expression, ne se cache pas une réserve ou une critique.

Les mots ont un sens, ils ont surtout une traduction en termes administratifs qu'il convient de bien interpréter.